

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11+3

Séance du vendredi 18 juin 2021

Deux mille vingt et un

Et le dix-huit juin

Date de la Convocation

14/06/2021

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

14/06/2021

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, EBERHARD Roth, HOFFMAN Françoise, MARHIC Daniel, ADAM Marc, BONNAURE Martin

Absents excusés : DEVERNAY Anne -Sophie donne procuration à GARCIA Denise
JAUZION Bruno donne procuration à HOFFMAN Françoise
VIALLE Romain donne procuration à ABRINES André
MARTEL Magalie

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Convention d'utilisation de la parcelle D 1325 pour réalisation d'un accès à la parcelle D 780

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'utilisation du domaine privé de la commune (parcelle D 1325) pour droit de passage et aménagement d'un accès avec le propriétaire de la parcelle D 780. La réalisation de l'accès sera à la charge du détenteur du permis de construire délivré sur la parcelle D 780. **POUR : 14**

2-Lancement étude d'un projet d'installation de vidéoprotection

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer l'étude d'un projet d'installation de vidéoprotection avec le concours du référent sûreté en prévention technique de la Gendarmerie de l'Ardèche. **POUR : 14**

3- Servitude d'Utilité publique relatif à l'ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux)

le Conseil Municipal

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de servitudes d'utilité publique relatif à l'ISDND exploité par le SICTOBA.

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Largentière afin qu'elle soit rendue exécutoire.

POUR : 14

4- Etude de la demande de cession et déclassement d'une partie de la voirie communale N° 31

Le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de déclassement d'une partie de la voirie communale N° 31. **POUR : 12 ABSTENTION : 2**

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

Fait et délibéré 18 juin 021

Le Maire, Denise GARCIA

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11+3

Séance du vendredi 18 juin 2021

Deux mille vingt et un

Et le dix-huit juin

Date de la Convocation

14/06/2021

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

14/06/2021

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, EBERHARD Roth, HOFFMAN Françoise, MARHIC Daniel, ADAM Marc, BONNAURE Martin

Absents excusés : DEVERNAY Anne -Sophie donne procuration à GARCIA Denise
JAUZION Bruno donne procuration à HOFFMAN Françoise
VIALLE Romain donne procuration à ABRINES André
MARTEL Magalie

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

5- Décision modificative budgétaire N°1

Cette décision modificative permet de rectifier des écritures budgétaires au BP Primitif non équilibrées sur le chapitre 040 et de les affecter sur opération 28 ainsi que de prévoir le remboursement de l'annuité au compte 168758

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	B.P.	DM N°1	BP +DM1
2041582-040 Bâtiment et Installation	22937,12	-22937,12	0
2041582- 041 Bâtiment entr Installation	0	22937,12	22937,12
168758-041 Autres groupements		4615,85	4615,85
21316-26 Equipement du cimetière	10000	-4615,85	5384,15

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	B.P,	DM N°1	BP +DM1
168758-040 Autres Groupements	22937,02	-22937,12	0
168758-041 Autres groupements	0	22937,1	22937,12
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES = RECETTES			
		0	

POUR : 14

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 18 juin 021

Le Maire, Denise GARCIA

Nombre de membres

Séance du vendredi 18 juin 2021

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11+3

Deux mille vingt et un

Et le dix-huit juin

Date de la Convocation

14/06/2021

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

14/06/2021

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, EBERHARD Roth, HOFFMAN Françoise, MARHIC Daniel, ADAM Marc, BONNAURE Martin

Absents excusés : DEVERNAY Anne -Sophie donne procuration à GARCIA Denise
JAUZION Bruno donne procuration à HOFFMAN Françoise
VIALLE Romain donne procuration à ABRINES André
MARTEL Magalie

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

6- TARIFS SALLE POLYVALENTE

- Associations caritatives** : (Croix-rouge, Don du sang, Syndicats professionnels etc ...) Mise à disposition à titre gracieux dans la mesure des disponibilités.
- Associations grospiéroises**
 - Utilisation gratuite de la petite salle limitée à une séance hebdomadaire (réunion, assemblée générale) et à une festivité gratuite par an de toute la salle.
- Au-delà Tarif petite ou grande salle**

50 €
65 €

 - Tarif Ensemble**

65 €

- Associations extérieures à la commune, à la demi journée**

100 €

- Professionnels, conférenciers, et autres usagers**

	Réunion limitée à 4 heures			Journée		
	Petite salle	Grande salle	Ensemble	Petite salle	Grande salle	Ensemble
Hiver (1/10 au 30/04)	80 €	120 €	200 €	160 €	240 €	400 €
Été (le reste de l'année)	50 €	100 €	150 €	140 €	210 €	350 €

- Administrés de la commune**

	Réunion limitée à 4 heures			Journée		
	Petite salle	Grande salle	Ensemble	Petite salle	Grande salle	Ensemble
Hiver (1/10 au 30/04)	40 €	60 €	100 €	80 €	120 €	200 €
Été (le reste de l'année)	30 €	45 €	75 €	60 €	90 €	150 €

POUR : 14

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 18 juin 021

Le Maire, Denise GARCIA